
**Demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers
pour l'exploitation de la concession de granulats marins dite «Baie de Seine»**

Groupement d'intérêt Économique (GIE) Granulats Marins de Normandie

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 Mars 2014, une enquête publique d'une durée de trente jours, est ouverte sur la commune du **Havre du mardi 22 avril 2014 au mercredi 21 mai 2014 inclus** sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers pour l'exploitation de la concession de granulats marins dite «Baie de Seine», pour la durée de la concession, déposée par le Groupement d'intérêt Économique (GIE) Granulats Marins de Normandie - Terre Plein Sud - 76610 Le Havre cedex - RCS Le Havre C 408586 550.

Le dossier comporte une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale.

Le périmètre de cette demande est inclus dans la circonscription maritime du Grand Port Maritime de Rouen. Sa superficie est d'environ 8.6 km². Il est constitué par un polygone dont les sommets sont définis par les coordonnées géographiques exprimés ci dessous en degrés.

Sommets	ED50 (deg.min.déc.)		WGS84 (deg.min.déc.)	
	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude
A	49° 32.57' N	00° 19.73' O	49°32,51'	0°19,81'
B	49° 32.29' N	00° 18.30' O	49°32,23'	0°18,38'
C	49° 31.63' N	00° 16.12' O	49°31,57'	0°16,20'
D	49° 30.63' N	00° 17.04' O	49°30,57'	0°17,12'
E	49° 31.92' N	00° 20.33' O	49°31,86'	0°20,41'

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier pourra être consulté à la préfecture de la Seine Maritime (direction de la coordination des politiques de l'Etat – bureau des procédures publiques), à la préfecture du Calvados (direction des collectivités locales – bureau de l'environnement et du développement durable), au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - Direction de l'eau et de la biodiversité - Bureau GR 2 - législation des mines et des matières premières - Arche de la Défense - Paroi Sud - 92055 - Paris LA DEFENSE cedex) et à la mairie du Havre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de cette mairie, à l'exception des jours fériés

Un registre d'enquête sera ouvert en ces lieux à l'effet de recevoir les observations du public portant sur la présente demande.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations, propositions et contre propositions pourront être adressées

- par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie du Havre, service de l'environnement – 1517, place de l'hôtel de ville - CS 40051 - 76084 le Havre cedex, pour être annexées au registre d'enquête.
- par voie électronique à la mairie du Havre, à l'adresse mail suivante: environnement@lehavre.fr

Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie du Havre dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur, **Dominique Lefebvre, ingénieur consultant**, recevra, en personne, les observations du public, aux jours et heures ci-après dans la mairie du Havre les mardi 22 avril 2014 de 9h à 12h, samedi 3 mai 2014 de 9h à 12h, mercredi 7 mai 2014 de 11h à 14h, jeudi 15 mai 2014 de 14h à 17h et mercredi 21 mai 2014 de 14h à 17h.

Il a pour suppléant Mr. Yves Tual, ingénieur des ponts et chaussées retraité.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation d'ouverture de travaux est le préfet du département de la Seine Maritime.

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mr Philippe Desvignes en qualité de directeur et de Mr Amaël Macron, responsable d'exploitation de granulats marins du Goupement d'Intérêt Economique « Granulats Marins de Normandie ».

Le présent avis sera affiché dans les communes du **Havre**, de **Fécamp**, **Yport**, **Saint Valéry en Caux**, **Etretat**, **Dieppe** en Seine Maritime et de **Honfleur**, **Trouville**, **Dives sur Mer**, **Courseulles sur Mer**, **Ouistreham** et **Port en Bessin** dans le département du Calvados, ainsi qu'à la préfecture de la Seine Maritime **et du Calvados, au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie du Havre et à la préfecture de Seine Maritime (Direction de la coordination des politiques de l'Etat, Bureau des procédures publiques) et pourra être consultée sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr).